

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-7-3

Séance du vendredi 16 novembre
2018

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-7-3 du 23 juin 2017 relative aux appels à projets « pratiques artistiques amateurs en collège »,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-7-1 du 6 octobre 2017 relative à l'appel à projets « pratiques artistiques amateurs en collège »,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au développement culturel,
- VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Huningue portant sur le développement culturel du Triangle du 13 novembre 2017,
- VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant sur le développement culturel du Théâtre de la Coupole du 13 novembre 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-3-7-1 du 23 mars 2018 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'Association La Filature mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature en 2018 du 29 mars 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-12-1 du 21 décembre 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU la demande de subvention de Madame Céline Marie GESSIER du 13 septembre 2018,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 7 septembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Alloue les subventions détaillées ci-après au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin sur la base des dispositifs suivants qui permettent de soutenir diverses composantes du secteur culturel et patrimonial.

I. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Expressions artistiques

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe 1 à la délibération pour la mise en œuvre des projets spécifiés dans cette annexe, pour un montant total de **85 900 €**, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018, répartis comme suit :
 - **55 700 €** sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371,
 - **30 200 €** sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371.

2. Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement figurant ci-dessous, d'un montant total de **73 000 €**, pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels 2018 des bénéficiaires ci-après mentionnés :
 - **20 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Saint-Louis, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel 2018 du Théâtre La Coupole, dans le cadre de la convention de partenariat culturel 2017-2020, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
 - **30 000 €** à verser en une seule fois au Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA) pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2018/2021 à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **8 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Tréteaux de Haute-Alsace pour le programme d'activités 2018 axé sur la diffusion, la création et la médiation en milieu scolaire à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Huningue pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel 2018 du Théâtre Triangle, dans le cadre de la convention de partenariat 2017-2020, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371.
- précise que l'octroi et le versement de ces subventions sont soumis, en ce qui concerne les aides allouées à la Ville de Saint-Louis, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017, et à la Ville de Huningue, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017 et, en ce qui concerne l'aide allouée au CREA, au respect du contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir, mentionnée ci-après.
- approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant sur le développement culturel du théâtre de La Coupole, joint en annexe 2 à la délibération,
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 CREA, scène conventionnée jeune public, entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Grand Est et le Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA), jointe en annexe 3 à la délibération,
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 La Filature, scène nationale, entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Mulhouse et l'Association La Filature, jointe en annexe 4 à la délibération.
- autorise le versement en une seule fois d'une cotisation de **1 000 €** en faveur de l'Association Institut Confucius d'Alsace pour 2018, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D622 imputation 011-311-6281-23561-371,
- approuve par ailleurs le retrait du Département de l'Association Institut Confucius d'Alsace à partir de 2019.

3. Enseignement artistique et pratique (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2018 pour un montant total de **4 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le Programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371.

4. Appels à Projets "Pratiques Artistiques Amateurs en Collège"

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2018 d'un montant total de **1 600 €** à verser en une seule fois à l'Association Archimène pour l'intervention de la comédienne et metteur en scène Sophie THOMANN au sein du Collège Berlioz de Colmar dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet théâtral pour les élèves des classes SEGPA et d'ULIS, à prélever sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23672-371,
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention particulière correspondante qui sera établie sur la base du modèle de convention type approuvé par la Commission permanente le 6 octobre 2017 qui stipule les objectifs généraux poursuivis par le Département à travers la mise en place de l'appel à projets, intègre le descriptif du projet retenu ainsi que les engagements des différentes parties.

SOUTIEN AU PATRIMOINE

1. Animation du patrimoine

- attribue et autorise le versement de subventions d'investissement pour 2018 pour un montant total maximal de **117 327 €** à verser en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés ci-après à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D211 imputation 204-312-204142 ou 204141 ou 204182 ou 204181 ou 20422-22723-014 et D214 imputation 204-312-204151-23026-014 :
 - **1 945 €** en faveur de la Commune de Buhl pour une étude sanitaire au château du Hugstein,
 - **15 000 €** en faveur de la Commune de Dessenheim pour la rénovation des locaux de la mairie,
 - **6 673 €** en faveur de la Congrégation des Sœurs St Joseph du Couvent St Marc de Guebenschwihr pour la restauration de locaux du 2ème étage,
 - **500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Leimbach pour la rénovation de la sacristie de l'église St Blaise,
 - **7 587 €** en faveur du Consistoire Israélite du Haut-Rhin pour la restauration de la synagogue de Thann,
 - **18 380 €** en faveur de la Commune d'Illtal concernant la restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église St Martin,
 - **22 500 €** en faveur de la Commune de Lutter concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Léger,
 - **12 710 €** en faveur de la Commune d'Oltingue concernant la restauration de l'orgue Callinet de l'église St Martin,
 - **22 500 €** en faveur du Conseil de Fabrique de Pfaffenheim concernant la restauration de l'orgue Callinet de la Chapelle du Schauenberg,
 - **7 380 €** en faveur de la Commune de Wettolsheim concernant la restauration de l'orgue Birgantzlé de l'église St Rémy,
 - **2 152 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour l'achat de mobiliers, la réalisation du site internet et l'aménagement d'un garde-corps.
- attribue et autorise le versement d'une participation et de subventions de fonctionnement d'un montant total de **56 550 €** aux bénéficiaires mentionnés ci-après, dont :
 - **40 000 €** à verser en une seule fois au Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck pour la participation statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2018, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014,
 - **5 750 €** à verser en une seule fois à l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban pour la coordination des actions en faveur de la conservation, de la gestion et la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach, à prélever sur les crédits

inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,

- **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association des Amis du Mémorial Alsace Moselle pour le fonctionnement de l'Association et pour l'organisation de la 6ème « Rencontre des Mémoires » à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
- **8 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Bamboodoc pour la réalisation d'un documentaire « Vous n'aurez pas L'Alsace et la Lorraine » à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014,
- **1 800 €** à verser en une seule fois à Madame Céline Marie GESSIER pour l'édition d'un livre consacré à l'œuvre de son père, Pierre GESSIER, artiste peintre et céramiste alsacien, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

II. FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2018 d'un montant total de **5 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Académie d'Alsace, des Sciences, Lettres et Arts pour l'organisation de la Conférence Nationale des Académies qui s'est tenue du 3 au 5 octobre dans le Grand Est à prélever sur la ligne du budget départemental 2018 sur le programme J718 imputation 65-021-6574-3277-029.
- prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 à la délibération qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Mme Pascale SCHMIDIGER ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité d'Adjoint au Maire de la commune de St-Louis.

M. Lucien MULLER ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de Maire de la commune de Wettolsheim.

Adopté à l'unanimité